



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.2/CLP/L.9
8 juillet 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes

Groupe intergouvernemental d'experts du droit
et de la politique de la concurrence

Cinquième session

Genève, 2-4 juillet 2003

Point 3 de l'ordre du jour

- I) CONSULTATIONS SUR LE DROIT ET LA POLITIQUE DE LA
CONCURRENCE, Y COMPRIS SUR LA LOI TYPE ET LES ÉTUDES
RELATIVES AUX DISPOSITIONS DE L'ENSEMBLE DE PRINCIPES
ET DE RÈGLES**
- II) PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LE DROIT ET LA POLITIQUE DE
LA CONCURRENCE, Y COMPRIS LES PROGRAMMES D'ASSISTANCE
TECHNIQUE, DE SERVICES CONSULTATIFS ET DE FORMATION**

Conclusions concertées

Le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence,

Rappelant l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, les recommandations sur les questions relatives à la concurrence formulées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa dixième session, aux paragraphes 140 à 143 du Plan d'action de Bangkok (TD/386), ainsi que la quatrième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles,

Prenant acte de la résolution 55/182 du 20 décembre 2000, dans laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies a réaffirmé que «le droit et les politiques régissant la concurrence [participaient] à l'équilibre du développement», a pris note «des travaux importants et utiles menés par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement dans ce domaine» et a décidé «de convoquer en 2005 une cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, sous les auspices de la Conférence des Nations Unies sur le commerce de développement»,

Se félicitant de la coopération constante avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation de coopération et de développement économiques et d'autres organisations œuvrant dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence, et en particulier de l'engagement pris à la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, au paragraphe 24 de la Déclaration de Doha,

Prenant aussi note avec satisfaction de la contribution précieuse du Réseau international de concurrence, auquel la CNUCED participe,

1. *Recommande* à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, lors de sa onzième session, de poursuivre et de renforcer les travaux importants et utiles menés par le secrétariat de la CNUCED et le Groupe intergouvernemental dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence, avec la participation et le soutien actifs des pays membres;

2. *Prend note avec satisfaction* des travaux de la CNUCED et en particulier du rapport de synthèse sur les quatre séminaires régionaux consacrés à l'après-Doha qui se sont tenus en 2002 et 2003, et *invite* le secrétariat à poursuivre ses efforts pour mettre en œuvre la Déclaration de Doha dans le domaine de l'assistance technique et du renforcement des capacités;

3. *Sait gré* au secrétariat de la CNUCED de la documentation qu'il a établie pour sa cinquième session, et le *prie* de réviser et d'actualiser les documents TD/B/COM.2/CLP/37, TD/B/COM.2/CLP/21/Rev.2, TD/B/COM.2/CLP/36, TD/B/COM.2/CLP/33 et TD/B/RBP/CONF.5/7/Rev.2 à la lumière des observations qui ont été formulées par des États

membres à cette session ou qui seront communiquées par écrit avant le 31 janvier 2004, de les lui soumettre à sa prochaine session et de les publier sur le site Web de la CNUCED;

4. *Demande* au secrétariat de la CNUCED d'établir, pour sa sixième session (qui servira aussi à préparer la cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble, qui doit se tenir en 2005), des études sur les conséquences pour les objectifs de développement des pays en développement et des pays les moins avancés d'un renforcement de la coopération multilatérale en matière de politique de concurrence, en particulier:

- a) Une évaluation préliminaire de l'application et de la mise en œuvre de l'Ensemble;
- b) Un rapport sur la façon d'appliquer d'éventuels accords internationaux sur la concurrence aux pays en développement, notamment par l'octroi d'un régime préférentiel ou différencié pour leur permettre d'adopter et de mettre en œuvre un droit et une politique de la concurrence compatibles avec leur niveau de développement économique;
- c) Les pratiques optimales pour définir les compétences respectives des autorités chargées de la concurrence et des organismes de réglementation et régler les affaires faisant l'objet d'une action conjointe;

5. *Recommande* l'inscription des thèmes suivants à l'ordre du jour des consultations qu'il tiendra en 2004, en vue d'une meilleure application de l'Ensemble:

- a) Un débat interactif visant à mieux comprendre les forces et les faiblesses de l'examen collégial des politiques de concurrence grâce à des comparaisons entre les formules appliquées dans diverses instances;
- b) Les mécanismes de coopération et de règlement des différends par la médiation dans les accords d'intégration régionale concernant le droit et la politique de la concurrence;
- c) Information et coopération dans les enquêtes sur les ententes injustifiables;
- d) Sensibilisation à la promotion d'une politique de concurrence dans les pays en développement;

6. *Prend note avec satisfaction* des contributions volontaires, financières et autres, reçues d'États membres, *invite* tous les États membres à soutenir, sous forme de contributions volontaires, les activités de renforcement des capacités et de coopération technique de la CNUCED en fournissant des services d'experts, des moyens de formation ou des ressources financières, et *prie* le secrétariat de la CNUCED de poursuivre et, si possible, de développer ses activités de renforcement des capacités et de coopération technique (y compris de formation) dans la limite des ressources disponibles, compte tenu des délibérations et des consultations qui ont eu lieu à la cinquième session du Groupe, ainsi que de mettre à jour l'information concernant les réunions et activités à venir sur son site Web;

7. *Demande* au secrétariat de la CNUCED d'établir, pour sa prochaine session:

a) Un document actualisé sur le renforcement des capacités et l'assistance technique, tenant compte des renseignements communiqués par les États membres et des organisations internationales avant le 31 janvier 2004;

b) Une nouvelle version révisée et actualisée de la loi type sur la concurrence, à partir des propositions reçues des États membres avant le 31 janvier 2004;

c) Une note d'information sur des affaires de concurrence importantes et récentes, en particulier des affaires intéressant plusieurs pays, compte tenu des renseignements reçus des États membres avant le 31 janvier 2004;

8. *Prie* le secrétariat de continuer à publier périodiquement les documents suivants et de les diffuser sur Internet:

a) *Manuel des législations sur la concurrence*, y compris les instruments régionaux et internationaux;

b) Version mise à jour du *Répertoire des autorités chargées des questions de concurrence*.
